
Avant-propos

Tel un roc, un clan, une identité, un certificat d'authenticité, une marque de fabrique... BOUCHEIX est avant tout un nom de famille typiquement auvergnat. Toutes les personnes qui portent encore ce patronyme ne peuvent venir que d'un seul endroit au monde : du pied des volcans d'Auvergne situé à l'Ouest de l'actuel département du Puy-de-Dôme, autrement dit, La Basse-Auvergne. Pour ma part, je descends de la branche des Boucheix de Saint-Pierre-Roche à proximité de Rochefort-Montagne et d'Orcival. Même si, aux siècles derniers, certains sont partis s'exiler pour des raisons économiques à l'autre bout du monde, comme à la fin du XIX^e siècle en Amérique du Nord ou à la fin du XX^e en Australie, leurs origines sont celles de la terre d'Auvergne. L'étymologie du nom Boucheix avec sa terminaison en « IX » nous rappelle ses origines gauloises. Tout comme Vercingétorix, les noms en « IX » ne sont pas sans évoquer pour les plus jeunes les bandes dessinées caricaturales d'Astérix et d'Obélix.

Ne m'en veuillez pas si ce livre est marqué par l'empreinte chrétienne, « le sceau de Dieu ». C'est qu'il reflète pleinement la composante culturelle et culturelle ainsi que le fil conducteur qui unifie toute « La Maison Boucheix », l'Auvergne, le royaume de France et nos racines chrétiennes européennes.

Ce nom du terroir, issu du peuple des Arvernes, est typique de la Basse-Auvergne. Les racines moyenâgeuses se situent très précisément dans le triangle d'or formé par les Combrailles, le Sancy et la Creuse auvergnate. « La Maison Boucheix » ainsi nommée porte l'Auvergne en héritage. Même si en vieux Français ou en patois auvergnat, ceux de chez nous, ne prononçaient pas le « X », dans la langue de Molière, il en est tout autre. Si l'on prononce naturellement Bouchix IX, Bouchei EI, Bouchex EX... on doit donc prononcer naturellement et logiquement le EIX de Boucheix pour une prononciation dite à la Française. Monseigneur Bouchex EX (1927-2010), Son excellence Raymond III Joseph-Louis Bouchex, archevêque émérite d'Avignon, m'indiqua un jour que régulièrement les personnes avaient eu tendance à mettre un I le confondant avec un autre Monseigneur Boucheix

EIX (1900 -1985) que je vais vous présenter dans un prochain chapitre. Dans mes recherches de jeunesse sur les arbres généalogiques, j'ai pu constater à maintes reprises de nombreuses irrégularités dans la transmission des noms jusqu'à la fin du XIX^e siècle, période durant laquelle l'école est rendue obligatoire en 1882. Comme de par chez nous, le « X » ne se prononçait pas, vous aviez des Boucheix EIX qui pouvaient avoir eu des enfants Boucher ER, Bouchet ET, Bouché É... La prononciation étant la même en patois et la plupart des paysans ne sachant ni lire, ni écrire jusqu'à la fin du XIX^e siècle, « ils n'y ont vu que du feu ».

C'est seulement depuis la Révolution Française que nous pouvons remonter facilement les arbres généalogiques. Les erreurs orthographiques sont légion dans bon nombre de familles. Aussi, même s'il ne reste plus que quelques centaines de Boucheix à travers le monde qui portent ce nom, combien sont-ils réellement ceux qui descendent de cette authentique lignée auvergnate ? Dans tous les cas, que cette modeste contribution permette d'éviter une extinction du nom dans la mémoire collective. Des dizaines de milliers de Français peuvent prétendre avoir un lien du sang aussi bien avec « La Maison Boucheix » qu'avec n'importe quelle autre famille de France, faut-il en apporter la preuve.

L'expression latine « nomen omen » signifie littéralement « le nom est un présage ». Pour les Romains, le destin d'un individu était lié à son nom. Les patronymes français tels que nous les connaissons apparaissent pour nombre d'entre eux à partir du XI^e siècle, sous la forme de sobriquets afin de distinguer les individus d'un même village portant des prénoms similaires, y compris au sein d'une même fratrie. Ce sont ces surnoms qui deviendront plus tard les noms de famille tels que nous les connaissons, même si leur orthographe restera longtemps aléatoire selon l'appréciation phonétique du curé, du notaire ou plus tard du maire tenant le registre ou le document officiel dans lequel ils seront mentionnés. Il faudra attendre l'apparition du livret de famille en 1870 pour que soit définitivement fixée l'orthographe de notre nom. C'est l'ordonnance de Villers-Cotterêts par François 1^{er} en 1539 qui rendra déjà obligatoire la tenue de registres paroissiaux dont la plupart ont été hélas brûlés à la Révolution Française. Seules les archives familiales privées des châtelains, de certaines congrégations comme la Chartreuse de

Port-Sainte-Marie, d'actes publics... ont été épargnées, après la Révolution Française, par les vicissitudes de l'Histoire et ont pu arriver jusqu'à nous.

Toujours choisi par d'autres, le nom que nous portons est le plus tangible des héritages que nous ont légué nos ancêtres et que nous transmettons à nos propres enfants. Notre nom nous rattache à une terre et à son histoire propre ; ce n'est pas un hasard si les mots « patronyme » et « patrimoine » ont la même souche, celle du père. Les noms français sont très souvent issus d'un lieu géographique, du berceau familial, mais ils peuvent aussi avoir pour origine un surnom lié au physique ou à une qualité morale, à une profession, un acte de bravoure ou une anecdote vécue par le premier des porteurs.

Les noms d'origine gauloise et celtique sont les plus anciens mais ont aujourd'hui pratiquement tous disparu, remplacés en leur temps par des noms latins comme Bosches (Boucheix) apparus lors de la conquête romaine, que viendront compléter plus tard les noms francs. On le voit, les invasions n'ont pas été pour rien dans l'historique de nos patronymes. Actuellement, on estime à plusieurs centaines de milliers de noms de pure souche française qui auraient disparu depuis la Révolution Française, remplacés par d'autres origines. Les noms de familles typiquement français sont en voie d'extinction. Boucheix, comme bien d'autres, est un nom qui a connu ses heures de gloire au XIX^e siècle dans nos campagnes auvergnates et qui a tendance à disparaître.

La culture française se transmet certes par le nom et également par les prénoms que l'on donne à ses enfants. Traditionnellement, le nom patronymique tiré de la coutume se transmettait par l'homme. Seules, deux lois sont intervenues à ce jour pour légiférer à ce sujet : la première, la loi du 2 août 1794, interdit de porter un autre nom et prénom que ceux inscrits à l'Etat civil. Bon nombre de familles s'étaient octroyé des titres nobiliaires fantasques qu'elles avaient conservés jusqu'à nos jours, dits « La fausse noblesse ».

La deuxième, la loi du 8 janvier 1993, organise un éventuel changement de nom, notamment pour tous ceux qui ont un nom difficile à porter ou qui souhaitent franciser leur nom de consonance étrangère pour l'inscrire dans la grande tradition française et intégrer pleinement la culture de notre beau pays.